



Délai de rétractation pour une société

Par **bimbofred**, le **28/05/2009** à **09:18**

Bonjour,

je suis une entreprise individuelle, je viens de démarrer mon activité en auto-entrepreneur, j'ai peu de moyen financier.

j'ai signé il y a deux jours un contrat avec un prestataire de service pour la création d'un site internet avec un démarcheur à domicile et je souhaite dénoncer ce contrat.

La société avec laquelle j'ai signé me dit qu'il est trop tard et que je ne peux pas bénéficier du délai de retractation car le contrat est lié à ma société. Que puis-je faire??? En vous remerciant